

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-049

Séance du 3 Juillet 2026

Date de convocation :
30 Juin 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Représentés : 3
Votants : 11
Exprimés : 11
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0

Le 3 Juillet 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez

Absent : Mme Sauge-Maison (a donné pouvoir à M. Auboiroux), M. Guillemain (a donné pouvoir à M. Broussolle), M. De Azevedo (a donné pouvoir à M. Lameyre)

Isabelle Monédière a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Annule et remplace délibération n°2026-036-Véhicule utilitaire

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour les services techniques de disposer d'un matériel adapté à l'entretien des espaces communaux et des voiries ainsi que l'état du matériel existant nécessite un nouveau véhicule

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver l'acquisition d'un véhicule destiné aux services techniques de la commune.
- De retenir l'offre de Mr Bouillaguet, pour un montant de 24000 TTC pour l'achat du véhicule.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, à l'article 21828.

Le Maire.
M. AUBOIROUX

